

Goulven le 5^e Décembre 1856.



Monsieur,

Après avoir fouillé partout, interrogé de tous côtés, je n'ai pu rien découvrir de remarquable à vous communiquer touchant le Culte de la Sainte Vierge dans ma paroisse, si ce n'est peut-être la tendre dévotion de tous les paroissiens pour leur bonne Mère. Il y a bien ici comme ailleurs un autel assez ancien dédié à Marie. Quant à la Confrérie du Rosaire, elle a été établie dans cette paroisse par Monseigneur Dombideau de Crouseilhès le 18 octobre 1822. Tels sont, Monsieur, les seuls renseignements que je puisse vous fournir.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,

De votre Grandeur,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

P. M. Marc
Doyen de Goulven